

**Annexe I : ELEMENTS A PRENDRE EN
CONSIDERATION DANS UN APPEL
D'OFFRES**

Ainsi qu'il est indiqué dans la Section V, la présente annexe énumère les éléments à prendre en considération et fournit quelques exemples de ce qu'il convient de faire figurer dans un appel d'offres. Cette liste n'est ni exhaustive ni obligatoire.

A. Aperçu général du problème

Il conviendrait de faire figurer dans l'aperçu général des précisions quant aux points clés ci-après

Objet de l'appel d'offres - L'appel d'offres est un mémoire dans lequel vous indiquez que souhaitez recevoir des propositions concernant par exemple la vente d'un matériel d'inspection et de vérification des chargements permettant à la douane d'atteindre son objectif d'accroître la sécurité du fret.

Procédure d'approbation – Il est nécessaire d'indiquer clairement aux fournisseurs quelle sera l'entité responsable de la prise des décisions concernant l'acquisition de ce matériel. Le pouvoir de décider pourrait être délégué à l'administration des douanes mais la décision de l'administration des douanes pourrait être soumise à l'approbation préalable du gouvernement ou d'un autre organisme gouvernemental, l'administration des douanes n'étant pas alors en mesure de signer un contrat avant d'avoir reçu cette approbation.

Date limite pour la réception des soumissions et dates et étapes intermédiaires – Pour assurer la transparence de la procédure, il convient de préciser la date limite de réception des soumissions et d'indiquer s'il est prévu d'accepter ou de refuser les réponses arrivées en dehors des limites. Vous pouvez également indiquer les mesures ou étapes intermédiaires par lesquelles vous serez obligé de passer dans le cadre de la procédure et la date à laquelle une décision finale sera prise. (Il importe de souligner que ces arrangements pourraient être modifiés mais que tous les fournisseurs potentiels en seront avertis en même temps).

Forme de la réponse – Indiquez la manière dont vous souhaitez que les soumissions (informations) vous soient communiquées, à savoir : documents sur papier, nombre de copies, documents en version électronique (format Microsoft Word, par exemple). Il est également utile de préciser la formule indiquant sous quelle forme les documents ne seront pas acceptés telle que "les propositions communiquées par courrier électronique ne seront pas acceptées".

Note aux entreprises ayant répondu – Précisez dans cette note tous les détails particuliers que vous souhaitez souligner. Ce peut être des observations au sujet de la terminologie utilisée, des exigences particulières (en précisant où dans le document ces exigences sont mentionnées) et des questions. Cette note permet de s'assurer que les instructions données sont claires.

B. Renseignements de nature générale

Il est utile de fournir quelques renseignements de nature générale au sujet de votre administration et de sa fonction, de l'environnement opérationnel et administratif et de tout facteur important à prendre en considération. Vous pourrez donner un aperçu des opérations effectuées (nombre de ports et d'aéroports concernés, modalités de fonctionnement de ces ports et aéroports, mode actuel de traitement des chargements, types d'installations disponibles, mesures en vigueur concernant la sécurité et la santé, conditions environnementales (climat, proximité de la mer, vents, etc., par exemple) et état des routes et des autoroutes.

C. Besoins et exigences

S'agissant des besoins et exigences, vous pouvez envisager de préciser ce qui suit :

Relations avec le ou les fournisseurs - Que recherchez-vous en matière de fournisseur ? Un seul vendeur principal ou plusieurs ? Souhaitez-vous qu'un ou plusieurs vendeurs s'occupent de la fourniture de tous les éléments mentionnés spécifiquement dans l'appel d'offres pendant toute la durée du cycle de vie du matériel et, notamment de :

- La fabrication et la fourniture du matériel demandé y compris de l'assemblage et de l'équipement des véhicules, remorques et unités à poste fixe ;
- La livraison et l'installation dans l'environnement opérationnel spécifié ;
- La formation des opérateurs et/ou de la formation des formateurs ;
- De l'entretien préventif du matériel après son installation ;
- De la garantie du matériel, de l'assistance, des services et de l'entretien correctif du matériel après son déploiement.

Souhaitez-vous que le ou les vendeurs principaux passent par l'intermédiaire d'agents ou de distributeurs locaux pour se charger de l'acquisition, la livraison, l'entretien et l'assistance ? Entendez-vous conclure un contrat principal avec le ou les vendeurs principaux et que les termes de ce contrat englobent les responsabilités et obligations générales liées à la fourniture des solutions retenues et à l'assistance requise ?

Ce sont là des questions importantes qui doivent être précisées aux fournisseurs potentiels lors du lancement de l'appel d'offres.

Solutions et Configurations - vous devez définir dans cette partie ce que vous désirez acquérir. Vous devez stipuler les différentes catégories (spécifications) de matériel souhaité en les différenciant par exemple par taille, mobilité et/ou type de chargement à inspecter. Vous devez définir les spécifications à caractère obligatoire et celles qui ne le sont pas en utilisant des termes comme "doit", "devrait" ou "pourrait" pour signaler le niveau d'importance.

L'emploi des termes suivants peut indiquer les niveaux d'importance ci-après :

- **doit** - il est essentiel que la proposition de l'entreprise ou société faisant offre respecte cette condition ou spécification. Faute de la respecter, la proposition pourrait être rejetée par la douane ou peser défavorablement dans la balance au cours de la phase d'évaluation.
- **devrait** – la proposition de l'entreprise faisant offre devrait respecter cette condition ou spécification, mais il est peut probable qu'elle soit rejetée au motif de non respect de ladite condition.
- **pourrait** – la proposition de l'entreprise pourrait répondre à cette condition mais cette dernière est optionnelle et pourrait être considérée par la douane comme une simple valeur ajoutée.

Si vous souhaitez vous équiper de différentes catégories de matériel, il se peut que vous autorisiez les entreprises qui soumissionnent à vous proposer des solutions dans un certain nombre de catégories. Toutefois, pour chaque catégorie envisagée, la réponse doit être complète et couvrir toutes les conditions et spécifications obligatoires ou facultatives auxquelles les entreprises ont choisi de proposer une solution.

D. Evaluation

Afin que la procédure d'acquisition de matériel soit équitable et transparente, il est important de préciser la façon dont les propositions seront évaluées.

Méthode et activités – Il est important de préciser la méthode qui sera appliquée et les activités et démarches qui feront partie de la procédure d'évaluation. Elles seront fonction de la procédure appliquée par votre pays en la matière mais peuvent inclure les éléments ci-après :

- Manière dont seront évaluées les propositions écrites des entreprises faisant offre (par une équipe interne ou externe d'experts, par exemple)
- Etablissement d'une liste des candidatures retenues sur la base des propositions écrites reçues
- Vérification des références présentées – les personnes mentionnées à titre de référence dans les réponses peuvent être contactées et évaluées
- Visites et évaluations de sites – les visites de sites proposées peuvent être effectuées et des essais réalisés en vue d'évaluer les performances des solutions proposées
- Présentations et réunions – les entreprises faisant offre peuvent avoir la possibilité de présenter leurs propositions et de soulever des questions ou de faire état de certaines préoccupations au cours de réunions organisées à cet effet.

Critères d'évaluation et méthodologies - Il est important de définir les critères/méthodologies employés pour évaluer les soumissions des candidats. Différentes méthodologies existent telles que celles de celle de l'offre la plus économiquement rentable dans le cadre de laquelle des points sont accordés, sur une base pondérée, aux conditions, exigences et spécifications les plus importantes, y compris le coût du matériel. Les conditions et exigences principales peuvent concerner :

- a) Le matériel et les systèmes d'inspection
 - Capacité technique
 - Adéquation aux objectifs visés
 - Conformité aux règlements et prescriptions en matière de santé et de sécurité
- b) Véhicules, remorques et autre matériel
 - Conformité aux règlements et prescriptions en vigueur
 - Adéquation aux objectifs visés
- c) Assistance, entretien, maintenance, garantie et formation
- d) Exigences minimum

Vous pourriez fixer des seuils minimum pour certaines des exigences et spécifications principales. Le non respect de ces seuils se traduirait par un rejet immédiat de la proposition du candidat pour cette catégorie de matériel. L'inaptitude totale à satisfaire une des exigences dont le respect est obligatoire pourrait également se traduire par le rejet de la proposition du candidat pour la catégorie de matériel concernée.

- e) Coûts

Les coûts à prendre en considération sont les suivants :

- Coût de l'investissement initial pour l'acquisition du matériel y compris le châssis des véhicules, les remorques et les équipements standard de l'installation
- Coût des parties et pièces détachées à acquérir afin de procéder au minimum d'entretien requis
- Coût annuel de l'entretien préventif
- Coût annuel des services d'entretien et de maintenance y compris les frais de maintenance et d'entretien correctifs
- Coût de la formation
- Estimation des coûts de fonctionnement et du coût des matières fongibles pour le matériel proposé.

Il peut être envisagé de faire figurer les clauses et conditions ci-après dans votre appel d'offres :

Présentation des soumissions – Précisez bien aux candidats que leurs soumissions doivent être présentées suivant la forme convenue et en respectant les intitulés définis dans le document d'appel d'offres. Des formulaires types de réponse peuvent être prévus afin de permettre aux candidats de structurer leur soumission de manière logique. Vous pouvez choisir de définir différentes présentations pour les différentes parties de la soumission, par exemple :

- Réponse sous forme libre – les candidats peuvent être invités à indiquer dans leurs propres termes ce qu'ils proposent pour chaque catégorie de matériel et la raison pour laquelle leurs produits et services correspondent aux desiderata de la douane.
- Réponses spécifiques pour chaque clause – Une réponse doit être apportée pour chaque clause ou exigence spécifique devant être impérativement respectée concernant les catégories de matériel. Des renseignements complémentaires peuvent être joints aux réponses dans la mesure où les exigences concernant la présentation des propositions sont respectées.
- Réponses concernant le respect des exigences ou clauses spécifiques – Les candidats doivent indiquer s'ils sont en mesure de respecter une exigence particulière. Pour ce faire, il peut suffire que le candidat indique simplement "EXIGENCE RESPECTEE", cette réponse montrant sans ambiguïté que la condition est entièrement remplie. Toutefois, les candidats peuvent indiquer "EXIGENCE PARTIELLEMENT RESPECTEE" ou "EXIGENCE NON RESPECTEE" en accompagnant cette réponse d'une explication des raisons pour lesquelles l'exigence ne peut être respectée qu'en partie ou qu'elle ne peut pas l'être.
- Rapports avec la douane – Précisez dans cette partie le nom d'un correspondant à joindre. Vous pouvez également envisager de préciser que tout contact non sollicité et non autorisé avec d'autres agents de la douane que la personne indiquée en ce qui concerne l'appel d'offres peut se traduire par un rejet de la proposition du candidat.
- Renseignements concernant le correspondant du candidat – Les candidats doivent désigner un correspondant principal/unique pour toute correspondance concernant l'appel d'offres.
- Durée de validité des offres – Définir la durée de validité des offres laquelle peut commencer à la date effective de présentation de la soumission ou à la date limite fixée pour la présentation des soumissions, la dernière de ces deux dates étant retenue.

Confiance accordée aux déclarations des candidats - Vous pourriez souhaiter stipuler que la douane considère que tout ce qu'a déclaré un candidat dans le cadre de sa réponse ou de tout autre communication relative à l'appel d'offres est véridique. Vous pourriez également stipuler que chaque candidat doit s'assurer que :

- Tous les renseignements fournis en réponse à l'appel d'offres sont complets et exacts
- Il a examiné entièrement le document contenant l'appel d'offres ainsi que tous les autres renseignements que lui a donné la douane en ce qui concerne l'appel d'offres
- Il a envisagé tous les risques, contingences et autres circonstances ayant une incidence sur sa proposition.

Questions concernant le contenu de l'appel d'offres - Vous pouvez autoriser les candidats à poser des questions concernant le contenu de l'appel d'offres ou les règles et la procédure d'évaluation jusqu'à la date limite de remise des soumissions.

Toutefois, vous pouvez souhaiter préciser la forme sous laquelle les questions doivent être posées et les réponses apportées (par exemple, par écrit uniquement). Vous pouvez également souhaiter vous assurer que les questions et les réponses relatives au contenu de l'appel d'offres ou aux règles et à la procédure sont communiquées à tous les candidats (sans que soit dévoilé le nom du candidat qui les a posées à l'origine) par souci de confidentialité commerciale.

Modification, suppression et dérogation – Vous pouvez envisager d'indiquer que vous vous réservez à tout moment jusqu'à la date de remise des soumissions le droit de modifier, supprimer toute partie de l'appel d'offres ou à y déroger, y compris le droit d'étendre la date limite de remise des soumissions. Il importera de souligner que vous aviserez tous les candidats de toute modification éventuelle des règles, procédures ou critères au cours de la procédure. Une modification de règles ou de procédure ne doit pas avantager un candidat en particulier.

Coûts de préparation – Soulignez que chaque candidat prendra à sa charge tous les coûts liés à la préparation et à la remise de sa soumission et que la douane n'acceptera aucune responsabilité à cet égard.

Fixation des prix, tarification – Soyez précis au sujet de la fixation des prix. Vous devez spécifier que les candidats doivent s'assurer que les prix et les tarifs indiqués dans leur réponse sont des prix et tarifs "tout compris" pour les solutions proposées et qu'aucuns frais, redevances, charges additionnelles ne s'appliquent à tout ou partie des solutions proposées. Vous pourrez également préciser qui prendra à sa charge le paiement des taxes, droits et autres redevances gouvernementales éventuels résultant de l'acquisition du matériel.

Clause de sauvegarde – Vous pourriez souhaiter préciser que si tout a été mis en œuvre pour garantir l'exactitude de l'appel d'offres, la douane ne pourra être tenue pour responsable des inexactitudes ou omissions constatées dans ce document ou de toute information qui pourrait être communiquée au cours de la procédure d'appel d'offres.

Confidentialité et propriété intellectuelle – Vous pourriez spécifier que l'appel d'offres ainsi que toutes les communications de la douane en ce qui concerne ce dernier sont confidentiels et qu'ils ne doivent pas être révélés à quiconque ou utilisés autrement que pour établir les propositions sans l'autorisation expresse écrite de la douane.

Vous devez vous engager à ne pas communiquer toute information confidentielle, exclusive ou commercialement sensible communiquée par les candidats et signalée comme telle par ces derniers, sauf disposition contraire de la législation.

Sécurité et exigences d'ordre opérationnel – Vous devriez préciser que pendant et après la procédure d'appel d'offres, les candidats doivent respecter les prescriptions de la douane ou du gouvernement en matière de sécurité et en matière opérationnelle.

Conflit d'intérêts – Vous devriez préciser que les candidats devront déclarer, immédiatement après en avoir pris conscience, tout conflit d'intérêts existant ou susceptible de survenir qui résulterait de leur réponse à l'appel d'offres ou de tout accord pouvant découler de ce dernier.

Déclarations publiques – Vous devriez préciser que les candidats s'engageront à ne pas faire de déclaration publique ou diffuser aucun communiqué de presse, ou lancer une campagne de publicité ou de promotion dans les médias ou un site public au sujet de l'appel d'offres ou de tout contrat qui pourrait résulter dudit appel d'offres sans l'autorisation expresse écrite de la douane.

Indemnisation – Vous pourriez indiquer que si un candidat viole une quelconque des clauses et conditions de l'appel d'offres et que si cette violation entraîne pour la douane des coûts et des pertes, y compris et ce, sans limitation, le coût de toute enquête, dérogation aux règles fixées pour la procédure, répétition de tout ou partie de la procédure d'appel d'offres ou application de la législation en matière de droits de propriété intellectuelle ou des obligations en matière de confidentialité, le candidat devra indemniser la douane pour les coûts encourus ou les pertes subies.

Droits réservés pour la douane – Sans limiter la portée de toute autre instruction figurant dans le document d'appel d'offres, vous pourriez vous réserver le droit à tout moment :

- D'appliquer ou de modifier la pratique ou les critères retenus concernant la participation à cet appel d'offres ou l'évaluation des soumissions;
- De restreindre ou d'interdire à tout candidat la mise à disposition ou l'accès à tout site, propriété, fonctionnaire ou renseignement de la douane. Toutefois, la douane s'efforcera de ménager à tous les candidats l'égalité en matière d'accès;
- De modifier les clauses et conditions de l'appel d'offres par notification préalable aux candidats;
- De rejeter toute soumission qui ne respecte pas, en tout ou en partie, les conditions de l'appel d'offres;
- De ne pas accepter l'offre du soumissionnaire le moins disant, ou toute soumission, ou la conclusion de tout contrat.

Législation applicable – Vous devriez préciser que la procédure d'appel d'offres et tout accord susceptible d'en résulter seront régis par la législation de votre pays et que tout candidat s'engage à se soumettre à la juridiction non exclusive des tribunaux de ce pays dans tout différend pouvant survenir en ce qui concerne la procédure de l'appel d'offres, la soumission présentée ou l'accord résultant éventuel.

E. Réponses

Vous pourriez indiquer aux candidats de faire figurer dans leurs soumissions :

Des renseignements de nature générale sur la société ou l'entreprise du candidat - Parmi ces renseignements peuvent figurer les personnes à contacter, des renseignements sur la société ou l'entreprise, le bilan financier de celle-ci, son historique et son expérience, ainsi que des renseignements garantissant que le candidat est capable de respecter les conditions de l'appel d'offres.

Les solutions proposées – Une description exhaustive du matériel et des composants principaux proposés dans le cadre de chacune des catégories de matériel telles que définies dans les exigences assortie des spécifications, caractéristiques, plans ou informations permettant de démontrer que le matériel proposé correspond à l'utilisation que se propose d'en faire la douane.

Les propositions et soumissions devraient définir séparément quelles sont les exigences à respecter obligatoirement et les exigences à caractère facultatif. En ce qui concerne ces dernières, les renseignements devraient indiquer s'il s'agit d'un matériel ou d'un équipement en option ou auxiliaire et la réponse devrait comporter au minimum des précisions concernant :

- La description du matériel ou de l'équipement concerné
- Les circonstances de fonctionnement et d'utilisation types
- Les composants principaux
- La technologie employée et ses avantages
- L'adéquation aux besoins et exigences de la douane.

Déclaration détaillée de conformité avec les prescriptions concernant les systèmes d'inspection – le document d'appel d'offres à soumettre au candidat devrait comporter un état complet des exigences à respecter sur la plan technique. Une liste détaillée des spécifications devrait être établie et le candidat devrait indiquer si chaque spécification est respectée ou non. Les renseignements à obtenir devraient notamment porter sur les caractéristiques, éléments, et appareils, etc. ci-après :

- Caractéristiques techniques communiquées par le fabricant
- Détecteurs
- Système d'imagerie
- Convoyeur à bande et moteur d'entraînement
- Dimensions matérielles
- Environnement opérationnel
- Rayonnement et dispositifs de sécurité
- Emissions électroniques et Interférences RF
- Dispositif de diagnostic des pannes
- Unité d'alimentation électrique
- Fiabilité
- Capacité de différenciation des substances et seuils de détection

Déclaration détaillée de conformité avec les prescriptions légales concernant les véhicules à usage commercial - Si votre administration a besoin d'un système mobile de scanographie à rayonnement X vous devrez également faire figurer dans le document d'appel d'offres exigent une réponse de la part des candidats un état détaillé des prescriptions à respecter concernant les véhicules à usage commercial. Cet état comprendra des prescriptions pour lesquelles il est important que soit précisé si elles sont respectées ou non.

Les renseignements à obtenir peuvent porter sur les points ci-après :

- Conformité avec les prescriptions légales
- Durée de vie utile prévue
- Entretien
- Alternatives/options offertes
- Conception
- Performances du véhicule
- Modifications apportées
- Transport des matières dangereuses (sources de rayonnement ionisant)
- Puissance de freinage
- Limite statique de renversement
- Feux de détresse et feux de fonctionnement
- Étanchéité
- Marchepieds
- Manuel de l'utilisateur
- Manuel d'entretien
- Eclairage extérieur du véhicule et gyrophares
- Eclairage des marches et des casiers
- Vision générale

Déclaration détaillée de conformité avec les prescriptions concernant la technologie de l'information et de la communication – Vérifiez si le matériel proposé est capable d'accéder à la base de données de la douane et au logiciel de bureautique en cours pendant les opérations. Le matériel mobile devrait être capable d'accéder à distance et en temps réel aux données nécessaires tant pendant ses opérations que pendant ses déplacements.

Echéancier des livraisons et de déploiement – Les candidats doivent présenter un échéancier de livraison pour le matériel proposé (y compris les équipements facultatifs) dans lequel seront précisées les dates des étapes clés de la livraison, de l'installation, de la réception des travaux et du déploiement du matériel. Lorsque les dates précises ne sont pas connues, une estimation de la fourchette des dates prévues doit être indiquée.

Garanties – Les candidats doivent préciser la nature des garanties qui s'appliquent à chaque catégorie de matériel et à chaque composant du matériel (au cas où la garantie applicable au composant est différente). Ils doivent notamment indiquer les garanties applicables aux :

- Châssis des véhicules et/ou des remorques

- Appareils d'inspection y compris les parties composant les sources ionisantes (tels que les tubes à rayonnement X)

Entretien et assistance - Les candidats doivent indiquer de quelle manière ils prévoient d'entretenir le matériel au cours de sa durée de vie utile. Les réponses doivent porter sur les points ci-après :

- Installation
- Entretien préventif (y compris en quoi cet entretien pourrait réduire la nécessité d'un entretien non-préventif)
- Directives techniques concernant le premier niveau d'entretien pouvant être effectué par des opérateurs appartenant à la douane.
- Entretien régulier et correctif
- Assistance aux opérateurs

Parties et pièces détachées - Les candidats devraient proposer des tarifs pour l'achat des parties et pièces détachées concernant chaque catégorie de matériel que la douane exige afin d'assurer la disponibilité maximum du matériel et le temps de réparation minimum.

Questions de sécurité et de santé - Les candidats doivent décrire la méthode grâce à laquelle ils garantissent la sécurité du personnel faisant fonctionner chaque catégorie de matériel. Les candidats doivent notamment répondre aux questions concernant :

- La sécurité contre les rayonnements
- Les zones d'exclusion, la signalisation de sécurité, l'éclairage et les barrières entourant l'accès au matériel.
- Le poste de travail de l'opérateur et l'ergonomie, l'équipement de ce poste et autres dispositifs concernant la santé et la sécurité physique. Les procédures concernant la sécurité y compris la conformité aux normes internationales et aux meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité.

Possibilités d'évolution – Les candidats devront décrire les possibilités de remplacement de leurs produits et d'évolution du matériel proposé.

Formation - Les candidats devront indiquer quel est le programme de formation proposé concernant le fonctionnement du matériel et préciser notamment :

- Quels sont les cours de formation officiels prévus pour les opérateurs (et les formateurs)
- Quelle est la documentation concernant la formation (y compris les manuels pour les formateurs) et les programmes d'autoformation fournis
- La manière dont ils garantissent la compétence des formateurs et des opérateurs (examens, certification, par exemple)
- Si la formation couvre spécifiquement la conformité aux règlements en matière de santé et de sécurité
- Quelles sont les qualifications et l'expérience de leurs formateurs
- Quelles sont les normes internationales ou critères équivalents reconnus auxquels leur formation est conforme

Pays de fabrication/ Composants fabriqués localement – Vous pourriez demander aux candidats de dresser une liste des pays de fabrication de tous les composants principaux du matériel proposé assortie du nom et de la raison sociale des fabricants. Il se peut que votre

pays ait pour politique d'encourager les acheteurs publics à rechercher activement les produits et services offerts par les entreprises locales concurrentes. Vous pourriez demander aux candidats d'indiquer quels sont les composants fabriqués par les entreprises locales. Il est toutefois possible que cette approche vous soit interdite par la réglementation nationale en matière d'acquisitions.

Déclaration d'acceptation des clauses et conditions de l'appel d'offres – Les candidats devront faire figurer dans leur réponse une déclaration d'acceptation des clauses et conditions de l'appel d'offres ainsi que dans toute réponse ultérieure à une notification dont ils seraient l'objet. Les candidats doivent être conscients que le non respect de l'une de ces clauses peut entraîner le rejet de leur soumission.

Référence des clients et visites des sites – Il est recommandé que vous invitiez les candidats à fournir des précisions au sujet d'un certain nombre de sites mentionnés à titre de référence pour chacune des catégories de matériel proposé où ledit matériel est actuellement en service dans un environnement analogue à celui indiqué par la douane. Des renseignements permettant de joindre les opérateurs de ces matériels tels que leur numéro de téléphone, de télécopieur et de courrier électronique devraient être fournis sous réserve que les candidats obtiennent de ces opérateurs qu'ils consentent à ce que la douane se mette en rapport avec eux.

Tarif – Les candidats devraient communiquer le prix de tous les matériels, équipements et services proposés. A cet effet, vous devriez concevoir un tableau de calcul des coûts comportant les rubriques ci-après :

- Coût de l'investissement initial pour le matériel y compris le châssis du véhicule, la remorque et l'équipement standard ;
- Coût des pièces détachées à se procurer afin de pouvoir assurer le niveau minimum de service requis ;
- Coût de la livraison et de l'installation ;
- Coût des services y compris les frais annuels d'entretien correctif ;
- Coût annuel de l'assistance opérationnelle ;
- Coût de la formation ;
- Coût estimé des produits fongibles et coût de fonctionnement du matériel proposé.

Droits/Taxes et autres redevances gouvernementales – Les prix indiqués dans le tableau de calcul devraient comprendre tous les droits, taxes et autres redevances gouvernementales payables à l'importation.

Monnaie et taux de change – Tous les prix devront être exprimés dans une monnaie spécifiée.

Renseignements complémentaires

- Déclaration du fonctionnaire compétant
- Glossaire
- Règles, Règlementation et Directives concernant les véhicules
- Tableau de calcul des coûts –modèle de tableur